

AVIS DE COURSE TYPE HABITABLES 2021-2024

Version 21 juin 2022



Prescription de la FFVoile :

Pour les compétitions de grade 4 et 5, l'utilisation des avis de course et des instructions de course type intégrant les spécificités de l'épreuve est obligatoire. Les épreuves de grade 4 pourront déroger à cette obligation, après accord écrit de la Fédération Française de Voile, obtenu avant la parution de l'avis de course.

Pour les compétitions de grade 5, l'affichage des instructions de course type sera considéré comme suffisant pour l'application de la règle 25.1.

Trophée J80 2023-2024 Club Nautique de Pornic Grade 5B

8 octobre 2023

5 novembre 2023

17 mars 2024

26 mai 2024

Pornic



La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] dans une règle signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents.es et aux accompagnateurs.trices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.es

- 1 **REGLES**

L'épreuve est régie par :

 - 1.1 - les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile 2021 / 2024 (RCV)*.
 - 1.2 - la partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2
 - 1.3 - les règlements fédéraux
 - 1.4 - la jauge et les règles de classe J80
 - 1.5 - quand la règle 20 s'applique, un bateau peut indiquer son besoin de place pour virer ou sa réponse par VHF, sur le canal de course

- 2 **INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)**
 - 2.1 Les IC seront disponibles au plus tard un jour avant le premier jour de l'épreuve.
 - 2.2 Les IC seront affichées, selon la prescription fédérale, au CNP.
 - 2.3 Les IC seront disponibles en version électronique à l'adresse suivante <www.cnpornic.com>.

3 COMMUNICATION

- 3.1 Le tableau officiel d'information en ligne est consultable à l'adresse suivante [<www.cnpornic.com>](http://www.cnpornic.com).
3.2 [DP] [NP] [Pendant qu'il est en course] [A partir du premier signal d'avertissement jusqu'à la fin de la dernière course du jour], sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

- 4.1 L'épreuve est ouverte
4.1.1 - exclusivement, aux bateaux de la classe J80.
4.2 Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation [côtière](#) de la Division 240.
Les bateaux non francisés devront être en règle avec leur législation nationale en vigueur.
4.3 Documents exigibles à l'inscription :
4.3.1 Pour les concurrents:
4.3.1.1 Pour chaque concurrent majeur en possession d'une Licence Club FFVoile, la licence Club FFVoile mention "compétition" ou "pratiquant"
Pour chaque concurrent mineur en possession d'une Licence Club FFVoile :
a. la licence Club FFVoile mention « compétition » valide
ou
b. la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur
4.3.1.2 Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :
- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
- pour les mineurs, l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur.
4.3.1.3 Une autorisation parentale pour tout concurrent mineur.
4.3.2 Pour le bateau :
- le certificat d'enregistrement auprès de la DDTM (titre de navigation)
- l'attestation d'assurance
4.4 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire, au choix :
4.4.1 - en remplissant le formulaire d'inscription et en l'envoyant, avec les droits requis, à [<infos@cnpornic.com>](mailto:infos@cnpornic.com)
4.4.2 - en s'inscrivant en ligne sur [<www.cnpornic.com>](http://www.cnpornic.com).
4.4.3 Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.
4.4.4 Les inscriptions tardives seront acceptées selon les conditions suivantes : [au plus tard, la veille de l'épreuve, à midi.](#)

5 DROITS A PAYER

- 5.1 Les droits d'inscription, par bateau, pour chaque journée de courses du Trophée, sont les suivants :

Voilier J80	40 € *
-------------	--------

* Gratuité des frais d'inscription pour les adhérents du CNP ayant souscrit au **PASS COMPETITION J80** dans le cadre de leur activité au club.

5.2 Autres frais

Les J80 du CN Pornic peuvent être mis à disposition des membres, tarif et renseignement au 02.40.82.34.72

6 PUBLICITE

Aucune publicité n'est imposée par l'autorité administrative pour cette épreuve.

8 PROGRAMME

8.1 Confirmation d'inscription : **Au plus tard avant le samedi midi, veille de journée de course.**

8.2 Contrôle de l'équipement et jauge d'épreuve : Sans objet

8.3 Jours de course :

Date	Heure	Objet	Marée	Heure	Coeff.
08/10/23	9h30	Briefing à terre	PM	2h00	26
	10h00	Signal d'avertissement pour la 1ère course du jour	BM	6h48	
		Courses à suivre	PM	14h28	28
		Résultats de la journée et débriefing convivial	BM	19h50	
05/11/23	9h30	Briefing à terre	PM		
	10h00	Signal d'avertissement pour la 1ère course du jour	BM	3h53	
		Courses à suivre	PM	8h49	31
		Résultats de la journée et débriefing convivial	BM	16h43	
17/03/24	9h30	Briefing à terre	PM		
	10h00	Signal d'avertissement pour la 1ère course du jour	BM	8h40	44
		Courses à suivre	PM	16h31	
		Résultats de la journée et débriefing convivial	BM	20h59	36
26/05/24	9h30	Briefing à terre	PM		
	10h00	Signal d'avertissement pour la 1ère course du jour	BM	6h43	76
		Courses à suivre	PM	13h35	
		Résultats de la journée	BM	19h02	74
26/05/24	17h00	Proclamation des résultats du Trophée J80 autour d'un pot			

9 CONTROLE DE L'ÉQUIPEMENT

9.1 Les bateaux peuvent être contrôlés à tout moment.

10 VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT

Les vêtements et l'équipement d'un concurrent doivent respecter la règle 50 des RCV 50.

11 LIEU

11.1 L'Annexe Zone de Courses indique l'emplacement des zones de course.

12 LES PARCOURS

12.1 Les parcours seront essentiellement du type « parcours construit ».

Lorsque les conditions météo s'y prêteront un parcours « côtier » pourrait être prévu.

12.2 La liste des parcours définis sera fournie en annexe des IC.

12.3 Pour chaque course, le numéro du parcours sera affiché sur le tableau arrière du bateau du Comité de Course.

13 SYSTÈME DE PÉNALITÉ

Pour l'ensemble classes, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par **la pénalité d'un tour**.

14 CLASSEMENT

14.1 Le Système de Points à Minima de l'annexe A des RCV est utilisé.

14.2 Un classement sera fait pour chaque journée du Trophée J80.

Le classement général sera effectué sur le total des courses des **4** journées du Trophée de la façon suivante :

Pour chaque journée, selon leur classement général de la journée, les concurrents marqueront des points:

1^{er} : 6 points

2^{ième} : 5 points

3^{ième} : 4 points

4^{ième} : 3 points

5^{ième} : 2 points

6^{ième} et suivants : 1 point

DNF sur toutes les courses : 1 point

- DNS, DNC, RET sur toutes les courses : 0 point
Les ex-aequo seront gérés en décomptant le plus de journées à 6 points, puis en cas d'égalité, le plus de jours à 5 points, etc.
- 14.3** Une course validée est nécessaire pour valider la journée.
A partir de 4 courses validées dans une journée, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses meilleures courses en retirant le plus mauvais.
- 14.4** Le classement est en temps réel.
- 14.5** Envoi des résultats de chaque journée à la FFVoile si le seuil prévu par la FFVoile est atteint (minimum de 5 bateaux).
- 15** **BATEAUX ACCOMPAGNATEURS**
[DP] [NP] Les bateaux des accompagnateurs doivent être identifiés : sans objet
Les bateaux accompagnateurs doivent se trouver à distance des zones de départ , d'arrivée et des marques de parcours.
- 16** **BATEAUX LOUÉS OU PRÊTÉS**
Un bateau loué ou prêté peut porter des lettres de nationalité ou un numéro de voile non conformes à ses règles de classe, à condition que le comité de course ait approuvé son identification de voile avant la première course.
- 17** **EMPLACEMENTS**
[DP] [NP] Les bateaux doivent rester à la place qui leur a été attribuée pendant qu'ils sont dans le port
- 18** **LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU**
[DP] [NP] Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.
- 19** **PROTECTION DES DONNÉES**
- 19.1** **Droit à l'image et à l'apparence** : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.
- 19.2** **Utilisation des données personnelles des participants** : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile, ses sponsors, ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.
- 20** **ETABLISSEMENT DES RISQUES**
La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.
Les concurrents s'engagent à respecter les mesures sanitaires qui seraient en vigueur au moment de l'épreuve (cf. Covid 19).
- 21** **PRIX**
La proclamation des résultats aura lieu aussitôt que possible, après le retour de mer, chaque jour de

course.

Pour le classement général du Trophée J80, sur les 4 journées de courses, les prix seront distribués comme suit : Trophée J80 à l'équipage vainqueur

22

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour plus d'informations, contacter :

Club Nautique de Pornic

Base de la Noeveillard

44210 PORNIC

infos@cnpornic.com

02.40.82.34.72

ANNEXE ZONE DE COURSES

